COUR SUPÉRIEURE

Chambre des actions collectives

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

Nº:

200-06-000193-154

DATE: 27 mars 2023

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE DANIEL DUMAIS, JD 3065

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION **ATMOSPHÉRIQUE**

Demanderesse / Représentante du groupe

et

ANDRÉ BÉLISLE

Personne désignée

GROUPE VOLKSWAGEN DU CANADA INC. **VOLKSWAGEN GROUP OF AMERICA INC. VOLKSWAGEN AKTIENGESEKKSHAFT (AG) AUDI CANADA INC. AUDI OF AMERICAN INC. AUDI OF AMERICA, LLC AUDI AKTIENGESELLSCHAFT (AG)**

Défendeurs

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

JUGEMENT SUR LE RAPPORT DE L'AGENT D'ENTIERCEMENT ET DEMANDE D'APPROBATION POUR LE VERSEMENT DE SOMMES **EN DATE DU 2 MARS 2023**

200-06-000193-154 PAGE : 2

[1] CONSIDÉRANT les jugements des 16 juin 2022 et 24 janvier 2023, rendus dans le présent dossier;

- [2] CONSIDÉRANT le Rapport de l'agent d'entiercement et sa demande d'approbation pour le versement de sommes en date du 2 mars 2023;
- [3] CONSIDÉRANT que toutes les Parties, par leurs procureurs, consentent à ce que jugement soit rendu selon le présent dispositif ou ne s'y opposent pas.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

- [4] PREND ACTE du Rapport de l'agent d'entiercement daté du 2 mars 2023;
- [5] **ORDONNE** au Cabinet de Bouchard + Avocats inc., agissant comme agent d'entiercement au présent dossier, de verser au Receveur général du Canada d'ici le 7 avril 2023, la totalité du solde du compte en fidéicommis constitué, y compris les intérêts, sauf :
 - □ la somme de 4 369,05 \$ qui sera payée au plus tard le 7 avril 2023 à Lemieux Nolet pour sa facture P-3 déposée le 2 mars 2023 ;
 - □ la somme de 5 974,28 \$ qui sera payée au plus tard le 7 avril 2023 à Bouchard + Avocats inc. à titre d'Agent d'entiercement pour les services décrits à son état de compte P-4 déposée le 2 mars 2023 ;
 - une provision de 35 000 \$ pour couvrir tout impôt payable et tout autre service de Lemieux Nolet et tout autre service de Bouchard + Avocats inc. le tout jusqu'à la fermeture du compte en fidéicommis, y compris le dépôt de toute déclaration d'impôt, le tout en en informant l'AQLPA et devant être complété dès que possible, après quoi le bureau de Bouchard + Avocats inc. fera rapport dès que possible à la Cour pour approbation en y demandant le versement de tout solde restant au Receveur général du Canada et la fermeture de ce compte en fidéicommis.
- [6] **LE TOUT**, sans frais de justice.

DANIEL DUMAIS, j.c.s.

Me Jean-Philippe Royer

Bouchard + Avocats inc. Avocats de la demanderesse/Représentante du groupe et de la personne désignée

Me Dominique Neuman

Avocat-conseil de la demanderesse/Représentante du groupe et de la personne désignée

Me Stéphane Pitre Me Anne Merminod Borden Ladner Gervais Avocats des défendeurs

Me Nathalie Guibert
Me Frikia Belogbi
Fonds D'aide Aux Actions collectives
Avocats de la mise en cause

Me Geneviève Bourbonnais Justice Canada